

**Département de l'Aude**  
**Commune de VAL-DU-FABY**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 Mars 2023**

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de VAL-DU-FABY se sont réunis à 20 heures à la salle de la mairie de FA sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Anthony CHANAUD, Maire, le 9 mars 2023, en application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales.

**ETAIENT PRESENTS**

Anthony CHANAUD, Stanislas MANIAK, Gilles LABERTY, Marie FREMONT, Genevieve COMTE, Didier MALET, Simone FAVRY, Colette SCHREISS, Emil HEIGL, Philippe DEGUELLE, Alain ELOY, Georges BENNAVAIL, Alain ESPERCE.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Kevin THIRION a donné pouvoir à Marie FREMONT  
Joelle BAUMANN a donné pouvoir à Genevieve COMTE  
Audrey RANTRUA a donné pouvoir à Anthony CHANAUD

**ETAIENT ABSENTS excusés:**

Gérard DIEM  
Emanwela EDWINS  
Helen DUCEAU

**Ordre du jour**

- 1- Demande de subvention pour la pose d'une pompe à chaleur à l'Ecole
- 2- Demande de subvention pour la rénovation du Monument aux morts de Fa
- 3- Demande de subvention pour la pose d'une pompe à chaleur et de l'isolation phonique du foyer de Rouvenac
- 4- Vente parcelle A2121 à l'euro symbolique à Fa
- 5- Echange parcelles A2122 avec A216 à Fa
- 7- Changement prestataire pour la télégestion et le potabilisateur de Rouvenac
- 8- Achat à l'euro symbolique d'un bien immobilier parcelle A 301 à Fa.
- 9- Acceptation du don d'un bien immobilier parcelle A1902 à Fa

Questions diverses.

Secrétaire de séance : Marie FREMONT

Ouverture du Conseil Municipal à 20h05. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer, sous la présidence de Mr Anthony CHANAUD, Maire.

M le Maire met au vote le compte-rendu du Conseil municipal du 25 Janvier 2023 qui est adopté l'unanimité.

**1- Demande de subvention pour la pose d'une pompe à chaleur à l'école**

M le Maire explique qu'il est nécessaire de résoudre la problématique de la température en saison froide et chaude dans la classe des petits, problématique soulevée à plusieurs reprises par les enseignantes et les ATSEM. Il n'y a plus de problèmes particuliers dans la classe des grands où des travaux ont été déjà réalisés. Mr Laberty précise qu'après comparaison avec d'autres devis le choix s'est porté sur les entreprises suivantes : SARL Courtois ( chauffage) pour un montant de 4432,80€ et EURL Marco Elec ( electricité) pour un montant de 788,40€. Le coût total de ce projet s'élèverait à 5221,20€. Nous pourrions être éligibles à une subvention de l'État sur l'enveloppe de la DSIL.

Mr le Maire demande au conseil de l'autoriser à entreprendre les démarches nécessaires pour solliciter cette subvention. Approuvé à l'unanimité

## **2- Demande de subvention pour la rénovation du Monument aux morts de Fa.**

M le Maire rappelle que nous avons déjà évoqué la nécessité de rénover le monument aux morts de Fa qui se délabre par respect et en mémoire des soldats morts pour la France. Des devis avaient été établis mais certains conseillers avaient estimé lors d'un précédent conseil qu'ils étaient élevés et que certaines prestations n'étaient peut-être pas nécessaires. De ce fait, Mr Laberty s'est rapproché à nouveau de l'entreprise concernée, Marbrerie Geninato, qui a pris en compte nos remarques et a revu son devis. Les plaques seront conservées, on rénove l'obélisque ainsi que les lettres inscrites sur le monument et on rénove également le bâti au niveau du socle fortement dégradé.

A partir de ces nouvelles données, le devis s'élève à 4240€.

Mr le Maire demande au conseil de l'autoriser à entreprendre les démarches nécessaires afin de solliciter les subventions auprès du Ministère des Anciens Combattants afin de réduire le coût final pour la commune. Approuvé à l'unanimité

## **3- Demande de subvention pour la pose d'une pompe à chaleur et de l'isolation phonique du foyer de Rouvenac.**

M le Maire rappelle que lors de la réunion de travail d'orientation budgétaire, nous avons décidé d'effectuer les travaux nécessaires pour résoudre les problèmes de chauffage et d'isolation phonique du foyer de Rouvenac. Différentes manifestations ont eu lieu dans ce foyer ces derniers mois qui ont mis en évidence la nécessité d'intervenir. Durant la saison froide, ce foyer de Rouvenac sera de plus en plus utilisé, la Batteuse à Fa recevant les manifestations de préférence durant l'été .

Mr Laberty s'est chargé de demander les devis nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Après examen des différentes propositions, le choix s'est porté sur les entreprises ci-dessous :

-SARL Courtois ( chauffage) pour la somme de 12.585,36€, Ent individuelle Rena ( plaquiste) pour la somme de 5.495,50€ et EURL Marco Elec pour la somme de 998,40€.

Le projet s'élèverait à la somme totale de 19.079,26€.

Il convient de solliciter l'attribution de subventions auprès de l'Etat ( Fonds Vert) qui peuvent aller jusqu'à un taux maximum de 80% du montant des travaux.

Mr le Maire demande au conseil de l'autoriser à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux.

- Approuvé à l'unanimité

## **4- Vente parcelles A2121 à l'euro symbolique à Fa.**

M le Maire explique que lors de la construction de leur maison d'habitation, M et Mme Cockett ont aligné leur habitation sur la clôture délimitant la propriété de leur voisin immédiat, Mr Pavési en longeant le chemin communal et en pensant de bonne foi que c'était la limite avec le chemin communal. Il se trouve qu'ils ont empiété, comme M Pavési, sur le domaine communal, le chemin étant un peu plus large à cet endroit. Cet empiètement ne gêne en rien le passage sur le chemin. M et Mme Cockett ont ainsi empiété sur le domaine communal un espace formant un triangle de 28m<sup>2</sup>. Cette situation qu'il convient de régulariser a donc fait l'objet d'un document de bornage. Il est proposé de régulariser cette situation en vendant à l'euro symbolique au couple Cockett la parcelle A2121, nouvellement créée. M le Maire demande au conseil de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires à cette vente. Approuvé à l'unanimité.

## **5- Echange parcelles A2122 avec A216 à Fa**

M le Maire propose de régulariser cette situation d'empiètement sur une parcelle communale avec M et Mme Pavési, situation qui dure depuis plus de 30 ans. La parcelle A2122 sur laquelle empiète le mur est d'une surface de 34m<sup>2</sup>.

Afin de régulariser cette situation, la commune propose d'échanger avec Mr Pavési cette parcelle A2122 qu'il occupe avec la parcelle A216 de 30m<sup>2</sup> lui appartenant située au

niveau du parking de l'espace de la Batteuse, non régularisé non plus depuis des années.

Mr le Maire demande au conseil de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires pour faire valider cet échange. Approuvé à l'unanimité.

### **7- Changement prestataire pour la télégestion et le potabilisateur de Rouvenac.**

Mr le Maire rappelle que ces travaux vont permettre de gérer notre réseau d'eau de manière bien plus efficace, en détectant très vite les fuites comme nous l'avons fait il y a plusieurs années à Fa et de traiter l'eau par UV et non plus par chlore. Ces travaux s'avèrent urgents vu le contexte de pénurie d'eau qui s'annonce pour cet été et l'état de nos cours d'eau pour un mois de mars.

Mr Maniak, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'eau et de l'assainissement, explique que le coût de cette opération avait déjà été chiffré en septembre 2021 par l'entreprise Aquatech pour un montant de 26.794€HT et les subventions ( DETR, Conseil Départemental, Agence de l'eau) ont été notifiées pour un montant total de 17.041€. Dans un contexte général de hausse des prix et matériaux, l'entreprise a réactualisé son devis d'origine et se chiffre en octobre 2022 à 37.515 € HT. Une demande complémentaire de subventions a donc été déposée auprès du Département et de l'agence de l'Eau, en cours d'instruction. Mr Maniak ajoute que malheureusement, fin 2022, l'entreprise Aquatech a déposé le bilan ; la commune doit choisir un autre prestataire et il s'est rapprochée de la société Suez qui a évalué le montant de sa prestation à 37.161,77€ HT. Les subventions déjà notifiées et la subvention complémentaire ne devraient pas être remises en cause.

Mr le Maire demande d'approuver la mise en place de la télégestion et du potabilisateur de Rouvenac pour un coût total de 37 161,77€ HT et d'attribuer la mise en place de ces équipements à la société Suez. Approuvé à l'unanimité.

### **8- Achat à l'euro symbolique d'un bien immobilier A301 à Fa.**

M le maire explique la situation de ce bien situé au 10 rue François Faure à Fa et appartenant à Mr P Cornu et à sa belle-mère, Mme **Dehnin** actuellement accueillie en Ehpad. Face au risque d'effondrement de la toiture M le Maire a rencontré les propriétaires qui lui ont fait part de leur incapacité financière à payer les travaux. M le Maire a décidé de faire classer le bien en mesure de péril et sécuriser le site alentour après que la dangerosité de la maison ai été évalué par l'architecte mandaté par la CCPA.

Il est nécessaire de résoudre très vite ce problème d'insécurité majeur pour le quartier. Face à l'incapacité financière des propriétaires à faire face aux frais inhérents à cette réhabilitation, c'est à la commune de payer les travaux de sécurisation. Ainsi M le Maire propose que la commune réalise les travaux de sécurisation comme la loi le prévoit mais que la commune devienne propriétaire du bien à l'euro symbolique. Les propriétaires sont d'accord pour vendre à la commune le bien à l'euro symbolique. La commune fera réaliser les travaux les plus urgents, dans un premier temps la réfection du toit, dès qu'elle en sera propriétaire.

Mr le Maire demande au conseil

- d'accepter l'acquisition à l'euro symbolique du bien immobilier A301 et de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires à cette acquisition.
- Approuvé à l'unanimité.

### **9- Acceptation du don d'un bien immobilier parcelle A1902 à Fa.**

Cette question fait suite à la question 8.

Mr Cornu Patrick a exprimé par écrit sa volonté de faire don à la commune de sa maison d'habitation, parcelle A1902, qu'il occupe actuellement au 12, rue François Faure à Fa et jouxtant la parcelle du bien immobilier A301 afin de compenser les frais que la commune aura pour réhabiliter la maison de la parcelle A 301. Il explique que n'ayant pas d'enfants, il souhaite faire ce don à la commune.

M le Maire a remercié M Cornu et propose au conseil d'accepter ce don et de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires pour la faire valider.

- Approuvé à l'unanimité.

### **Questions diverses**

- M le Maire remercie chaleureusement l'ensemble des élus et citoyens de Rouvenac qui ont participé au bon déroulement du chantier de l'élagage des platanes à Rouvenac. Il

précise que les travaux de réhabilitation du pont de Rouvenac sont également terminés. Le même chantier aura lieu sur le pont de Fa prochainement.

- M le Maire informe le conseil que le CAUE organisera une réunion **le 22 mars à 18h, salle du conseil à Fa** pour informer la population des différents dispositifs et primes à la rénovation énergétique.

- M le Maire informe le conseil d'un recours formé auprès du tribunal administratif de Montpellier par Mrs Peyrade JP, Pélofi A, Abat T et Crambes A. Ce recours porte sur notre délibération du 15 novembre 2022, question 6, concernant un échange de parcelles entre Mr Heigl et la commune, délibération adoptée à l'unanimité des membres présents. M le Maire fait lecture du document qui lui a été adressé. Les conseillers sont unanimes, cet échange se fait selon l'intérêt général de la commune, la commune se défendra comme il se doit par l'intermédiaire d'un avocat. M le Maire a d'ores et déjà pris les contacts utiles. M le Maire transmettra le document relatif à ce recours dont il a fait lecture aux conseillers.

- M le Maire informe que les travaux effectués par l'Ent. Dasse sur le chemin de Bouichet à Rouvenac sont terminés et que les travaux de réfection du chemin de Crets à Fa vont être entrepris fin mars.

- Mr Bennavail a rencontré lors d'une réunion Mr Baro Hervé ; à cette occasion, ils ont pu échanger sur les démarches entreprises par la commune de Termes pour l'installation du café sur le village. Cette expérience pouvant être utile, M le Maire en parlera avec M Baro pour la rénovation du café de Fa.

- Mr Maniak fait état d'un courrier récent émanant de l'ARS et adressé à l'ensemble des communes du département. L'ARS demande un récapitulatif de l'ensemble des canalisations d'eau à consommation humaine en PVC antérieures à 1980 pour des raisons sanitaires et spécifiques au développement du chlorure de vinyle monomère. Ce bilan a été réalisé sur l'ensemble de la commune, Fa, Rouvenac, Galié, Ramounichoux et Sauzils. Au total, 7 canalisations concernées sont antérieures à 1980 mais 2 canalisations, celle de la Jasse et celle qui alimente Rouvenac et venant de St Jean de Paracol, semblent prioritaires selon Mr Maniak ce qui a été validé par l'ARS . Il y aura donc 4 analyses par canalisation repérée. L'ARS demande des relevés en mars, juin, juillet 2023 et janvier 2024 qui lui seront communiqués.

- Mr Eloy a été chargé par M le Maire de suivre les travaux de busage nécessaires devant le hameau des Toziels par mesure de sécurité ; il doit reprendre contact avec M Dassé pour lancer l'opération.

- Mme Fremont pense qu'il faut revoir l'âge d'attribution des « colis de Noël » estimant que l'âge fixé à 60 ans est prématuré. Plusieurs habitants de la commune nous ont fait la même remarque. Il est décidé de l'attribuer désormais à compter de 65 ans.

- Mr le Maire rappelle qu'il représentera la commune lors de la manifestation de Toques et Clochers le 15 avril accompagné de A Esperce et A Rantrua.

La séance est levée à 23h30.

Vu pour être affichée le 22 mars 2023 conformément aux prescriptions de l'art. L.2121-25 Du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire

Anthony CHANAUD



